

Département du NORD
Arrondissement de Cambrai
Canton de Caudry



Commune de
VENDEGIES SUR ECAILLON

Arrêté A13-2026 portant réglementation temporaire du stationnement à l'occasion de l'inauguration de parcours de chemins de randonnée par la CCPS

Le Maire de Vendegies-Sur-Ecaillon,

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L2212-1 et suivants,
- Vu la demande formulée par Monsieur SAGNIEZ Paul, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois, en vue d'organiser le samedi 30 mai 2026, l'inauguration des chemins de randonnée du territoire.
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE 1er :

Afin de permettre le bon déroulement de l'inauguration, le stationnement sur les places du parking du Lonny, rue Basse, sera interdit le samedi 30 mai 2026, de 07h00 à 15h00.

Article 2 :

La signalétique correspondante sera mise en place par les services de la municipalité.

Article 3 :

Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressé à Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Solesmes.

Fait à Vendegies-sur-Ecaillon,
Le 12 mars 2026

Le Maire,
Jean FAURE



Le Maire

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente.*